

**RÈGLEMENT NUMÉRO 375-2025**

**AMENDANT LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 285-2021  
CONCERNANT L'AGRANDISSEMENT D'UNE AIRE  
D'AFFECTATION RÉSIDENTIELLE À MÊME UNE AIRE  
D'AFFECTATION INDUSTRIELLE**

**Ville de Cookshire-Eaton**

Entrée en vigueur le 29 janvier 2026

*Version administrative*

*Le présent document est une version administrative du règlement. Cette version intègre les amendements qui ont été apportés à ce règlement depuis son entrée en vigueur. Cette version n'a aucune valeur légale. La version officielle du règlement et de ses amendements, le cas échéant, sont conservées au bureau du Service du greffe. En cas de contradiction entre la version administrative et la version officielle, celle officielle prévaut.*

DOCUMENT PRÉPARÉ PAR

Le Service de l'urbanisme et de l'environnement

EN COLLABORATION AVEC

Le Service du greffe



CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS  
VILLE DE COOKSHIRE-EATON

## RÈGLEMENT NUMÉRO 375-2025

### AMENDANT LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 285-2021 CONCERNANT L'AGRANDISSEMENT D'UNE AIRE D'AFFECTATION RÉSIDENTIELLE À MÊME UNE AIRE D'AFFECTATION INDUSTRIELLE

---

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Cookshire-Eaton a adopté le *Plan d'urbanisme numéro 285-2021*;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Cookshire-Eaton a le pouvoir, en vertu de la loi, de modifier son Plan d'urbanisme;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville désire modifier le plan des grandes affectations du sol dans le secteur de Cookshire afin d'agrandir une aire d'affectation résidentielle à même l'aire d'affectation industrielle dans le prolongement de la rue du Boisé;

**CONSIDÉRANT QUE** la procédure d'adoption a été régulièrement suivie;

**À CES CAUSES, QU'**il soit ordonné et statué et il est ordonné et statué comme suit :

#### ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

#### ARTICLE 2 ANNEXE 1

L'annexe 1 intitulée « Le plan des grandes affectations du sol et territoires d'intérêt », faisant partie intégrante du *Plan d'urbanisme numéro 285-2021*, est modifié par l'agrandissement d'une aire d'affectation résidentielle à même une aire d'affectation industrielle pour le prolongement de la rue du Boisé dans le secteur Cookshire, tel qu'illustré au plan en annexe 1 du présent règlement.

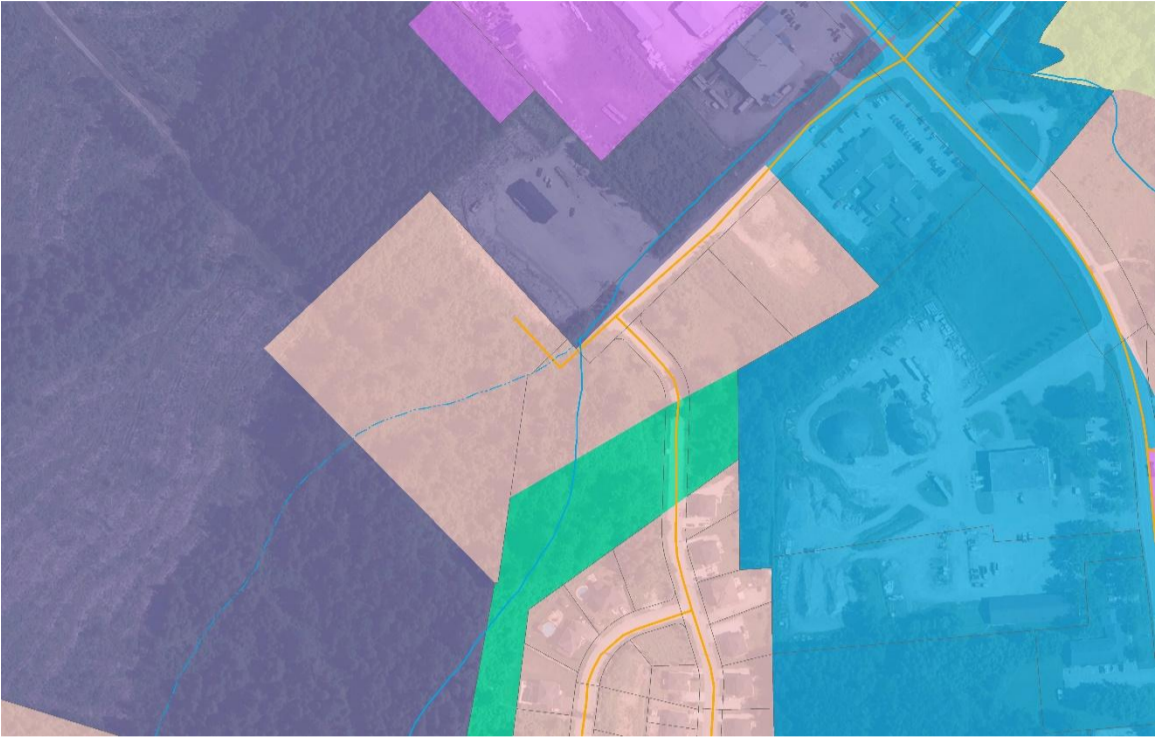
#### ARTICLE 3 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

**Annexe 1 au  
*Règlement numéro 375-2025 –***

**Modification au plan des grandes  
affectations du sol et territoires  
d'intérêt, secteur Cookshire**

**Plan des grandes affectations du sol et territoires d'intérêt - secteur Cookshire actuel**



**Plan des grandes affectations du sol et territoires d'intérêt – secteur Cookshire projeté**

Agrandissement d'une aire d'affectation résidentielle à même une aire d'affectation industrielle dans le prolongement de la rue du Boisé

